



Lettre ouverte du 17 octobre 2021

« Site Tour Eiffel » Un projet à courte vue et en trompe-l'œil.

Une procédure de PPVE (Participation du public par voie électronique) a été décidée par arrêté de la maire de Paris du 9 septembre 2021.

Dernier préalable à la mise en œuvre du projet et donc aux premiers travaux, elle offre au public la possibilité ultime de s'exprimer. Du 11 octobre au 17 novembre. C'est ce que font par la présente lettre ouverte, les trois associations cosignataires qui participeront aux réunions proposées par la mairie, les 11 et 21 octobre et 9 novembre.

Faire émerger et valoriser la grande perspective Trocadéro - Breteuil à travers la Seine est un programme pertinent défendu de longue date par les acteurs associatifs. Pour autant le projet de la Ville souffre de graves lacunes.

Ne sont évoqués ici que les points les plus contestables dont les associations demandent qu'ils soient reconsidérés.

La place du Trocadéro

Le réaménagement prévu est problématique. Le rond-point actuel distribue correctement le trafic automobile vers six avenues rayonnantes. Il est supprimé dans le projet, au profit d'un demi-cercle à double sens, équipé de feux au débouché de chacune de ces avenues.

Alors que partout en France, on supprime les intersections au bénéfice de ronds-points, on remplacerait le rond-point existant par quatre carrefours.

Le public à cet endroit, naturellement attiré par la vue sur la Seine, ne sera pas enclin à se diriger vers le fond d'un square cerné par le trafic.

La rupture de l'axe ponctué par les statues des maréchaux Foch et Joffre par-delà le Champ-de-Mars qu'entraînerait la mise en retrait du premier, pose un incontestable problème mémoriel.

Le stationnement des cars de touristes, aujourd'hui toléré quelques minutes, mais devenant du coup impossible, se reportera sur les voies environnantes contribuant à l'engorgement du quartier.

Incidences sur le trafic de l'avenue du Président Kennedy et la rue de Passy avec des nuisances aggravées en termes de bruit, d'encombrement, de pollution.

La place de Varsovie

Conçue comme lieu de rassemblements (le second de quatre avec l'amphithéâtre de la place du Trocadéro, la place Jacques Rueff et le Plateau Joffre au Champ-

de-Mars) se trouvera constituée en espace de fixation touristique devant la Tour Eiffel, contraire aux recommandations des spécialistes des sites de grande fréquentation, prônant de fluidifier des endroits aussi exposés.

Bir-Hakeim

Il est incompréhensible que le périmètre pris en compte sur la rive droite n'inclue pas la retombée Ouest de la butte de Chaillot sur la Seine excluant ainsi le pont de Bir-Hakeim. Cette zone est pourtant intéressée aussi bien par les reports de circulation que par l'accès des touristes au métro Passy. Le pont est un point privilégié de contemplation de la tour Eiffel.

Le Pont d'Iéna

Il cumule les erreurs écologiques, patrimoniales et de gestion des flux de circulation.

L'interdiction à la circulation rendra problématique la traversée de la Seine, reportée sur les ponts de l'Alma déjà très encombré et de Bir-Hakeim dont la configuration difficile limite étroitement la capacité de transit.

En outre, les études de trafic misent sur un report facile sur les Champs-Élysées, alors même qu'en parallèle une autre étude relative à ceux-ci affirme que la réduction de leur voirie est concevable grâce à un report du trafic sur le pont d'Iéna !

La végétalisation prévue est au plan écologique un contresens total. Comment critiquer la culture de tomates hors-sol dans les pays du Nord, dénoncer son caractère industriel, artificiel et faire pire en plein Paris au nom de l'Écologie ?

Avec les statues des quatre cavaliers (gaulois, romain, grec et arabe) qui l'encadrent, le pont d'inspiration clairement héroïque, ne peut s'accommoder de bacs de végétation et de bancs tirés d'un catalogue de mobilier urbain.

Le Champ-de-Mars

La suppression de tout trafic transversal au Champ-de-Mars compromet la sécurité nocturne ou en situation de faible fréquentation. En effet, la plupart des jardins sont classiquement protégés par des grilles et des horaires. Le Champ-de-Mars est une exception heureuse, mais qui n'est pas le fruit du hasard. Ce sont les rues traversantes qui de façon informelle sécurisent cet espace. Il ne faut pas les supprimer. En outre, le fait de couper ces passerelles de communication entre les 7ème et 15ème arrondissement voulues par les concepteurs du parc et par les élus de l'époque, confine et pénalise les populations respectives.

La Mairie annonce une progression de +40 % des espaces verts pour l'ensemble du site. Ce chiffre correspond à +17 000 m², soit +1,7 ha, donc en réalité seulement +4 %. Le chiffrage omet en outre, et c'est là le plus grave, les espaces verts retirés jour après jour au public et que le projet va pérenniser ou accroître. La pelouse

centrale serait inexplicablement réduite d'un tiers en largeur. De même, le parvis de la tour Eiffel et les jardins anglais adjacents seraient quasiment privatisés par la société de la tour Eiffel à l'intérieur d'une enceinte « de sécurité » définitive. Deux immeubles de bureaux y seraient d'ailleurs construits, ainsi que deux vastes bagageries, juste à l'extérieur, sur le jardin, avec bétonisation des allées. L'occupation chronique du plateau Joffre (actuellement Grand Palais éphémère) serait également pérennisée et même étendue selon la paysagiste conceptrice. En intégrant les plus et les moins, on aboutit, selon une première estimation, à une réduction de 35 % des espaces verts du Champ-de-Mars, soit -18 % de ceux du grand site. Cette évolution est, à l'évidence, tout à fait contraire à l'aspiration des Parisiens.

Le Champ-de-Mars est aussi un héritage patrimonial exceptionnel, conçu par Formigé et Forestier. Cette dimension patrimoniale est très peu prise en compte. L'axe central, une perspective à la française, n'est pas respecté, ici bouchée par des arbres, là affaiblie par une pelouse rétrécie. Les édicules décoratifs, en état de ruine, sont à restaurer. Enfin, pourquoi détruire le bassin historique de la place Rueff pour le remplacer par un carré métallique très banal ? Une étude patrimoniale d'ensemble serait donc nécessaire.

Sur l'ensemble du projet

Le PLU malmené : Comme il faut construire, encore et toujours, (quatre bâtiments pérennes supplémentaires à la Tour Eiffel pour bagageries et bureaux, des « espaces de restauration et de commerce » au stade Émile Anthoine) le classement des zones intéressées est l'objet de subtiles et discutables mutations. Dans un contexte restreignant à ce point les possibilités de déplacement individuel pour la population d'un vaste secteur parisien, rien n'est dit du renforcement indispensable des lignes de bus. Certaines sont saturées aujourd'hui.

En dehors des solutions de fortune retenues pour le stationnement des cars de tourisme, la question de leur légitimité dans Paris n'est pas soulevée. Va-t-on bientôt ne réserver la possibilité de circuler qu'à ces véhicules encombrants et polluants ?

Le silence est complet sur la gestion du site, aujourd'hui éclatée entre de trop nombreuses autorités, chacune détenant une part de compétences. La mise en place d'une gouvernance unifiée s'impose.

La maintenance du site est pareillement éludée, alors que décisive, elle fera ou non le succès de l'aménagement.

Même s'il ne l'indique pas, le projet réserve à l'événementiel d'importants espaces, au mépris de leur vocation naturelle, de leur statut et de la tranquillité des

riverains. Le Champ-de-Mars comme les jardins du Trocadéro relèvent du Règlement des Parcs et Jardins en même temps que des Sites classés. Dans une capitale sur-densifiée et déficitaire en espaces verts, les jardins existants ne peuvent plus accueillir de manière continue des constructions éphémères qui se succédant, s'inscrivent en fait dans le durable.

20 millions de touristes aujourd'hui au Champ-de-Mars, trente millions en 2030. Vouloir accueillir toujours plus et retenir sur place par une offre commerciale (boutiques et restaurants) va à contre-courant de la recommandation des spécialistes du sur-tourisme. Ceux-ci recommandent d'aiguiller les visiteurs vers les quartiers environnants au bénéfice de l'économie locale.

Un budget de 120 millions d'euros est annoncé. Est-il raisonnable d'engager une telle dépense pour des travaux d'architecture qui ne dépasseront guère le niveau du sol ? C'est bien plutôt d'un budget de fonctionnement dont on a besoin, adapté aux nécessités du gardiennage, de la propreté, de la maintenance et de la sécurité.

Les associations demandent aux décideurs de prendre en compte avec la même objectivité et le même sérieux président à leurs observations, les objections et réserves formulées. Elles émanent des habitants, principaux acteurs et observateurs du quotidien dans les quartiers intéressés.

Octobre 2021

Les signataires :

Amis du Champ de Mars : Bernard Seydoux.

amisduchampdemars@gmail.com

XVIème Demain : Suzanne Babey. XVIedemain@gmail.com

Passy-Seine : Elke Germain-Thomas. assopassyseine@gmail.com

Des informations techniques sur le projet Grand Site tour Eiffel, des vidéos : rendez-vous sur le site :

amisduchampdemars.fr